



Communiqué de presse

Le lundi 10 février 2014, 18h00

TRACES LIMITÉES D'HYDROCARBURES SUR LE LITTORAL VENDÉEN

Une pollution d'hydrocarbures venant de la mer et se présentant sous forme de boulettes concerne le département de la Vendée et d'autres départements du littoral atlantique depuis jeudi après-midi. Cette pollution est suivie au plus près par les communes affectées et les services de l'État. La pollution est faible, mais diffuse sur toute la côte exceptées la baie de Bourgneuf et l'anse de l'Aiguillon.

Le Morbihan et la Loire-Atlantique sont confrontés au même phénomène.

Pour le traitement des déchets, toutes les communes touchées ont mobilisé les agents des services techniques municipaux et du matériel, en coordination avec les sapeurs-pompiers qui apportent leur appui. Les services de l'Etat et TRIVALIS définissent les conditions de prise en charge et de traitement des matières recueillies.

Les maires des communes concernées ont été invités à prendre un arrêté d'interdiction d'accès aux plages et à en informer les services de la préfecture.

Les premières analyses effectuées par le « CEDRE » montre que les hydrocarbures en cause proviennent de fonds anciens ce qui ne valide pas à ce stade l'hypothèse d'un dégazage. Dans l'attente d'analyses complémentaires, les municipalités veilleront à la bonne application des recommandations sanitaires diffusées par l'ARS, et à restreindre la pêche à pied de loisir ainsi que les activités nautiques. Les maires se rapprocheront du SDIS pour obtenir des conseils techniques sur le ramassage et, si besoin, sur les modalités de mise à disposition des équipements de protection individuels.

La mobilisation du fonds d'intervention POLMAR pour indemniser les communes qui engagent des dépenses à l'occasion des opérations de ramassage des boulettes d'hydrocarbure sera envisagée au cas par cas et sur la présentation de justificatifs, en fonction de l'importance des moyens mobilisés.

